

SPECIAL: ANTI-BLANCHIMENT

Le dossier AML à la CSSF: vers quoi va-t-on ?



La loi du 27 octobre 2010 renforçant le cadre légal en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme ne restera pas sans répercussions sur les procédures actuellement en vigueur dans les établissements du secteur financier. La relation des services compliance avec les agents de la CSSF devra être revue sous cet angle.

L'IFBL et de son cercle de qualité « obligations professionnelles », sous la coordination de Me Jean-Marie Verlaine ont le plaisir de vous informer que M. Jean-François Hein, juriste, chef de service au département juridique de la CSSF sera des nôtres pour faire un état des lieux et discuter des tendances dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent.

SUJETS

- Etat des lieux après le rapport du GAFI
- Nouveautés selon la loi du 27 octobre 2010
- Le rôle de la CSSF et sa relation avec les établissements financiers
- Evolutions et tendances
- Discussion

INFORMATIONS PRATIQUES

Public-cible	<i>Les Compliance Officers des établissements financiers</i>
Date	<i>1 décembre 2010</i> <i>de 17h30 à 18h30</i>
Orateur	<i>M. Jean-François Hein, juriste, chef de service du département juridique, CSSF Commission de Surveillance du Secteur Financier</i>
Coordinateur	<i>Me Jean-Marie Verlaine, avocat à la Cour, coordinateur du cercle de qualité IFBL « Obligations Professionnelles »</i>
Lieu	<i>Centre de Formation IFBL/Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg</i>
Prix	<i>IFBL-membre : EUR 60,- (+ 3% TVA)</i> <i>Non-membre : EUR 75,- (+ 3% TVA)</i>

VEUILLEZ NOTER QUE LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITE. EN CAS DE FORTE DEMANDE UNE DATE SUPPLEMENTAIRE POURRA ÊTRE PROPOSEE

Formulaire d'inscription

INSCRIPTION À TITRE PROFESSIONNEL (les inscriptions à titre privé ne sont acceptées que via notre site Internet www.ifbl.lu)

Aux formations et/ou aux examens

Titre du cours	Date (début)	Date d'examen choisie (*) (**)
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

(*) Les dates publiées sur notre site Internet sont à choisir dans un délai minimum de 10 jours ouvrables à partir de la date d'envoi du formulaire d'inscription.

(**) La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire le jour de l'examen.

PARTICIPANT

Données obligatoires

F M

Nom _____

Prénom _____

E-mail _____

Membre de l'association partenaire

ADA ALCO ICMA PRiM

Données facultatives

Date de naissance _____

Adresse privée (rue) _____

Adresse privée (ville) _____

Fax _____

GSM _____

EMPLOYEUR

Données à fournir lors de chaque inscription

Nom _____

Adresse de facturation e-mail (si différente du contact facturation par défaut) _____

L'employeur déclare avoir lu et accepté les conditions générales de l'IFBL en vigueur.

Date et signature _____

Cachet de l'entreprise _____

DONNÉES NE DEVANT ÊTRE FOURNIES QUE LORS DE LA PREMIÈRE INSCRIPTION EFFECTUÉE PAR UN EMPLOYEUR*

Nom de la société _____

Domaine d'activité _____

Rue _____

Code postal et ville _____

B.P. _____

Code postal et ville _____

Personne de contact _____

Tél./e-mail _____

Membre IFBL Membre ALFI

NOTIFICATIONS à envoyer aux personnes suivantes:

Inscriptions _____

Tél./e-mail _____

Examens _____

Tél./e-mail _____

Factures _____

Tél./e-mail _____